

Le Journal de Gien, 7 février 2013

Activités parlementaires

Deux propositions de loi de Jean-Pierre Sueur, adoptées à l'unanimité

Le Sénat a adopté à l'unanimité, fin janvier, deux propositions de loi rédigées par M. Jean-Pierre Sueur et Mme Jacqueline Gourault à la suite des états généraux de la démocratie locale qui avaient été organisés par le Sénat à l'automne dernier.

Très attendue par de nombreux élus locaux, la première proposition de loi porte sur les conditions d'exercice des mandats locaux. Elle compte de nombreuses dispositions concrètes telles que : la fixation par la loi de l'indemnité perçue par les maires des communes de moins de 3 500 habitants ; l'instauration du statut de « salarié protégé » pour un grand nombre d'élus ; des mesures facilitant l'accès des salariés du secteur privé et des non salariés aux fonctions électives (suspension du contrat de travail, crédits d'heures, doublement de l'allocation différen-

tielle de fin de mandat, etc.). Cette proposition de loi compte aussi la validation des acquis de l'expérience au titre d'une fonction élective locale pour la délivrance de diplômes ou des mesures favorisant la formation des élus locaux.

La seconde proposition de loi crée une instance dotée de larges prérogatives pour contrôler et évaluer les normes applicables aux collectivités locales. Il s'agit par ce nouveau dispositif de prévenir les excès de textes normatifs aux conséquences souvent coûteuses pour les collectivités locales, dont se plaignent nombre d'élus.

Ces deux textes doivent être maintenant examinés par l'Assemblée nationale.